
Extrait du livre des délibérations de la paroisse de St Martin de Villiers la garenne pres paris.

Numéro d'inventaire : 1979.11434

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 2e quart 18e siècle

Date de création : 1739

Description : Feuille double manuscrite. Papier collant au dos.

Mesures : hauteur : 22 mm ; largeur : 167 mm

Notes : L'assemblée paroissiale décide la construction et le financement d'un bâtiment pour les écoles.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Hauts-de-Seine

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

n° 8379.

Extrait du livre des délibérations de la
paroisse de St. Martin de Villiers la garenn
premier parid.

my Cote Lrann



Le 24 Mil Sept cent trente neuf ce vingt six
juillet après la convocation faite au prône de
la messe paroissiale des marguilliers perpétuel,
En charge et ancien de la paroisse au sujet
de la construction d'un logement pour les écoles
de filles et de garçons de la d^{te} paroisse. l'assemblée
après avoir examiné l'utilité qui reviendrait
à la d^{te} paroisse d'une telle construction et d'ailleurs
ayant fait attention à l'emploi qu'elle est obligée
de faire de plusieurs sommes d'argent qui doivent
tenir lieu de fond à la d^{te} paroisse notamment à une
somme de onze cent livres que Monsieur yabeau doit
rendre incessamment à la fabrique. la d^{te} assemblée
à opinée d'une voix unanime de prier le sieur
Larotier notre marguillier perpétuel de donner ses
loins pour faire faire les devis nécessaires et
après le devis fait de la d^{te} construction des d^{tes}
écoles de faire travailler au d^{te} logement des
écoles qui sera construit sur la place qui est en face
de la maîtresse porte de notre chapelle de
St. Jean Baptiste du port neuilly la d^{te} assemblée
approuvant tout ce que le d^{te} sieur Larotier
fera pour la construction des d^{tes} écoles et



pour aucler la d^{te} Construction la d^{te} assemblée
a donnee et donne par le present tout pouvoir
au d^t Sieur Lavortier de toucher de Mon dit
Sieur yabeau la d^{te} Somme de onze cent livres
qu'il s'est oblige de payer a notre fabrique en
outre une somme de cinq cent livres d'arrearages
qui Echiront a la St. Martin prochaine la quelle
Somme de cinq cent livres sera pareillement duee
par mon d^t Sieur yabeau au dit temps a notre
d^{te} fabrique De plus la d^{te} assemblée donne
pareillement pouvoir au d^t Sieur Lavortier
de toucher et de percevoir del maint del marguilliers
Comptables toute autre somme jul qu'a fin du
payement parfait de ce qui aura conté au d^t
Sieur Lavortier pour les d^{tes} Ecoles et afin de
ne point epuiser les revenus de notre d^{te} fabrique
Comme il y a beaucoup de Comptes du Rosaire
de la chapelle de neuilly et de la fabrique la d^{te}
assemblée donne pareillement pouvoir par le present
au d^t Sieur Lavortier de faire toutes poursuites necessaires
contre les marguilliers des d^{tes} fabriques, chapelle de
neuilly, et du Rosaire pour qu'ils ayent a rendre
incessamment leurs Comptes approuvant tout ce que
le d^t Sieur Lavortier fera a cet effet et pareillement
la d^{te} assemblée donne pouvoir aux marguilliers
de la d^{te} fabrique de payer aux maçons et

autres ouvriers s'il y en a toutes les dépenses et
ouvrages qu'ils peuvent avoir fait pour les
réparations du vicariat et pareillement donne
la dite assemblée tout pouvoir aux marguilliers
de la dite fabrique de rembourser aux dits p^rcurateurs
toutes les dépenses qu'il peut avoir fait pour
meubles, linge, et toutes sortes d'uteniiles
nécessaires au vicariat approuvant ce que les dits
marguilliers feront a cet effet fait et arrêté
dans la dite assemblée le jour et au que dessus
et ont signé a la reserve de Nicolas Cordier
françois Roger, Claude Boucher, Jean Boucher
et Jean Boucher pere et fill. ainsi signé
Sarvozier, Dubois, Pader, Ferret, Nicolas Colville,
Pierre Roger, Hignou, Jean Roger habert curé
Collationné a l'original et délivré par moy
curé de la dite paroisse ce quinze novembre
Mil sept cent trente neuf Habert
curé